

Tableau de synthèse

VOUS SOUHAITEZ FORMER ET RECRUTER UN ENCADRANT POUR VOS GROUPES LOISIRS OU COMPETITION ?

CHOISISSEZ LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE*

*critères au 1er janvier 2020 (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » + décrets d'application en vigueur)

LES EMPLOYEURS
LE PUBLIC

Associations (**ligues, comités, clubs**, GE), Sociétés Anonymes Sportives...

Les jeunes de **16 à 29 ans** révolus

CDD ou CDI de 35H avec une période d'apprentissage

LA DUREE DES
CONTRATS

La **durée du contrat (période) d'apprentissage dépend du Titre préparé / 25% du temps doit être consacré à la formation en centre**.
L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Ce maître d'apprentissage peut être de salarié de l'entreprise, voire être l'employeur bénévole lui-même.

LES
REMUNERATIONS

	16-17 ans		18-20 ans		21-25 ans		26-30 ans	
	Base de calcul	Montant*	Base de calcul	Montant*	Base de calcul	Montant*	Base de calcul	Montant**
Année 1	27% SMIC	444,32 €	43% SMIC	707,62 €	53% SMIC	872,18 €	100% SMIC	1 645,62 €
Année 2	39% SMIC	641,79 €	51% SMIC	839,27 €	61% SMIC	1 003,83 €	100% SMIC	1 645,62 €

LES AIDES

1 – Une **aide unique versée par France Compétences (entre le 01/05/2022 et le 30/06/2022)** pour l'embauche d'un apprenti :

- **préparant un diplôme ou une certification de niveau 4 (BPJEPS ou TFP Educateur de Handball) :**
 - o Pour la première année :
 - âgé de 16 à 17 ans de 5000 €
 - âgé de 18 à 29 ans de 8000 €
 - o Pour la deuxième année :
 - 2000 €
- **préparant un diplôme ou une certification de niveau 5 (DEJEPS ou TFP Entraîneur de Handball) :**
 - o Pour la première année :
 - âgé de 16 à 17 ans de 5000 €
 - âgé de 18 à 29 ans de 8000 €
 - o Pour la deuxième année :
 - 0 €

- 2 - Une **aide complémentaire de l'Agence Nationale du Sport (ANS)** mobilisable jusqu'à 6.000 € par an selon les critères conjointement définis par l'ANS, la FFHB, et les DRAJES
- 3 - Une **exonération de cotisations salariales ou patronales** pour les moins de 26 ans ; imposition de cotisations salariales sur la part qui dépasse 79% du SMC du G1 CCNS et réduction Fillon sur les cotisations patronales pour les plus de 26 ans
- 4 - Une **aide à la fonction de maître d'apprentissage** de 115 € / mois pendant 12 mois
- 5 - Une **aide à la formation** (12 € / heure majorée de 20% supplémentaire) **et une partie des frais annexes** (hébergement, restauration, déplacements) pour le temps en centre de formation selon le barème de l'OPCO de la Branche Sport (AFDAS) en vigueur
- 6 - Une **aide à la prise en charge du permis de conduire** (pour les + de 18 ans) à hauteur de 500 euros
- 7 - Une **aide au premier équipement professionnel** de la part du CFA (de 500 euros maximum)

Le **coût annuel restant Employeur** d'un contrat d'apprentissage pour :

- Le **TFP d'Educateur de Handball de niveau 4 à 2 mentions sur 16 mois** (sans l'aide complémentaire possible ANS) :

TFP Educateur HB N4 à 2 mentions sur 16 mois	16-18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26-30 ans
Coût employeur avec aide unique sur 12 mois (année 1)	331,81 €	491,40 €	2 466,14 €	11 747,44 €
Coût employeur avec aide unique sur 4 mois (année 2)	1 900,50 €	2 690,40 €	3 348,65 €	5 915,81 €
Coût total employeur sur 16 mois	2 232,31 €	3 181,80 €	5 814,79 €	17 663,25 €

- Le **TFP d'Entraîneur de Handball de niveau 5 sur 16 mois** (sans l'aide complémentaire possible ANS) :

TFP Entraîneur HB N5 sur 16 mois	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26-30 ans
Coût employeur avec aide unique sur 12 mois (année 1)	331,81 €	491,40 €	2 466,14 €	11 747,44 €
Coût employeur sur 4 mois (année 2)	2 567,17 €	3 357,06 €	4 015,31 €	6 582,48 €
Coût total employeur sur 16 mois	2 898,98 €	3 848,46 €	6 481,46 €	18 329,92 €

Après de l'OPCO de la Branche Sport, l'AFDAS

https://www.afdas.com/images/cerfa_12576_02_demande-de-prise-en-charge-ss-stagiaire-formation-prof-non-remunere.pdf

Sur la **création d'un contrat**, voir guide méthodologique « Contrat d'apprentissage » IFFE

Sur l'**aide complémentaire ANS**, voir note d'orientation « ANS : Emploi-apprentissage »

Sur l'**apprentissage** : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/>

CONTACT : iffe@ffhandball.net

LES COUTS
EMPLOYEUR

DEPOT DE LA
DEMANDE

PLUS
D'INFORMATIONS

